

Délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2024



Nomenclature : 7.6
2024/71

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni à la suite de la convocation en date du 17 décembre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers absents représentés : 8
Nombre de conseillers absents : 3

Etaients présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry.

Etaients absents excusés représentés :

COURBEZ Nadia (pouvoir DUBOIS Marion), THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir DUMORTIER Benjamin), LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir CASTEL Sylvie), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etaients absents : ROBIL Raphael, FIQUET Alain et LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°13 : Révision de la tarification des services périscolaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération du 22 juin 2016 relative à la mise en place de quotients familiaux pour la détermination des tarifs devant être appliqués aux usagers de la garderie, celle du 30 juin 2021 présentant la révision des tarifs en lien avec l'évolution de l'indice de consommation et la mise en place des pénalités pour retard au-delà de 18h30 et celle du 8 mars 2023 qui a permis de réviser les tarifs proposés à hauteur d'environ 5%.

Pour rappel, la tarification était la suivante :

Quotients Familiaux		Prix forfaitaires	
Minimum	Maximum	Prix garderies matin, soir, aide aux devoirs	Garderie après étude
0	369	0,87 €	0,43 €
370	499	0,99 €	0,48 €
500	600	1,09 €	0,54 €
601	673	1,20 €	0,60 €
674	873	1,32 €	0,65 €
874	1073	1,42 €	0,72 €
1074	1273	1,53 €	0,77 €
1274 et plus et extérieurs à Cysoing		1,64 €	0,82 €

En considération de la nécessité de réviser les tarifs pour des charges en lien avec l'inflation et l'augmentation des salaires imposée par l'Etat sur le coût des services réservés aux familles ayant des enfants scolarisés et dans le souci de simplifier la tarification, Monsieur le Maire propose d'appliquer la grille tarifaire suivante :

Quotients Familiaux		Prix forfaitaires	
Minimum	Maximum	Prix garderies matin, soir, aide aux devoirs	Garderie après étude
0	369	1,00 €	0,50 €
370	499	1,50 €	
500	600	1,50 €	1,00 €
601	673		
674	873		
874	999	2,00 €	1,50 €
1 000	1 073		
1 074	1 273		
1274 et plus et extérieurs à Cysoing			

Monsieur le Maire précise que la participation des familles reste forfaitaire donc non proratisée au temps de présence des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la révision des tarifs tels que présentée ci-dessus.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.